



Comité d'Entreprise 340 000€ récupérés . . . un complément de 80 000€ est envisageable

Un premier cap a été franchi avec la restitution par la Direction de 340 000€ de trop perçu.

Cette régularisation couvre uniquement la période mi-2009 à fin 2010.

Le travail effectué par une majorité d'élus CE, dont les élus SUD, va permettre d'y voir plus clair dans les comptes de la Direction au titre de la gestion du restaurant d'entreprise.

Mais avant mi-2009, toute la clarté reste à faire. En effet, depuis plusieurs années la Direction tergiverse et n'a pas présenté aux élus CE un bilan complet et clair de l'utilisation des 1,773%.

SUD, CFDT et CGT ont chacun un élu représentant à la Commission de gestion du restaurant (pour SUD et CFDT depuis la fin 1^{er} trimestre 2009- voir notre tract de lundi dernier). Or depuis 2009, la Direction n'a pas permis à cette commission de travailler correctement. Les rares fois où la commission a été réunie, malgré de nombreuses demandes et relances en réunion plénière de CE, les éléments apportés par la Direction sont restés très flous.

Il faut savoir que le règlement intérieur du CE prévoit dans un de ses articles :

*« qu'en retour de la subvention, la direction fait en réunion plénière de CE,
et cela une fois par an, un bilan financier écrit des recettes/dépenses ».*

Si cet article existe ce n'est pas pour remplir un page blanche mais bien dans le but de vérifier l'utilisation faite par la Direction de ce budget du CE dédié à la subvention restaurant.

Tous les élus et représentants syndicaux connaissent le Règlement Intérieur. En effet ils en sont les rédacteurs et le votent. De plus le règlement intérieur du CE s'impose au Président du CE, en l'occurrence la Direction.

Compte tenu du manque de transparence sur la gestion du restaurant, et tout particulièrement ces dernières années, SUD a essayé de convaincre les élus des autres organisations syndicales de pousser l'analyse au-delà de la régularisation mi-2009 à fin 2010. Notre demande ne date pas d'aujourd'hui. Le temps qui passe joue en faveur de la Direction, donc en défaveur du CE et des salariés, puisque une expertise ne peut être menée que sur 5 ans de date à date.

Tous les élus disposent des mêmes informations issues des réunions plénières de CE.

SUD a fait un travail d'analyse, présenté au dos de ce tract, sur la base d'informations extraites de deux PV de CE (novembre 2007 et octobre 2009).

La gestion « semble » équilibrée jusqu'à fin 2005 bien que les dépenses en 2005 à hauteur de 1,1 million d'euros paraissent un point très atypique et inexplicable à ce jour. En revanche, depuis 2006, la tendance va vers un trop perçu par la Direction d'un montant de 80 000€.

Après de multiples échanges oraux entre élus, et ceci depuis de longs mois, SUD vient d'adresser une demande écrite au Secrétaire du CE afin qu'il réunisse les élus et représentants syndicaux pour examiner la situation.

Tél: 05-56-55-86-14

Fax: 05-56-55-89-80

Site Internet: <http://www.sudmetaux33.com>

E-mail: syndicat@sudmetaux33.com

Toutes les valeurs non encadrées
sont issues d'informations provenant de données Direction
lors des CE du 29-11-2007 et 09-10-2009

du 05/10/2009
au 24/07/2009

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de repas à l'année	231 786	224 939	227 507	215 909	211 395	209 880	213 530	134 150
% convives SPS (nota : Estimation Direction de 2002 et 2006)	90%	90%	90%	90%	90%	87%	88%	88%
% convives Extérieurs	10%	10%	10%	10%	10%	13%	12%	12%
Evolution de +10%, soit 100 000 euros ?								
Charges "Entreprises" (hors convives)	992 044	1 012 226	1 003 306	1 101 136	970 303	1 000 179	1 047 768	672 603
Frais de personnel	???	???	???	???	???	855 731	900 224	577 714
Frais d'exploitation	???	???	???	???	???	76 097	78 168	50 659
Rémunération	???	???	???	???	???	68 351	69 376	44 230
Subvention CE correspondant à 1,77% MS de SPS (A)	965 935	997 842	1 013 155	993 839	996 044	996 607	998 732	581 508

B représente la charge réelle imputable sur la subvention CE
au prorata du % de convives SPS et agents-droit.
Ex 2006 : 90% x 970 303 euros = 873 273 euros

Charges "Entreprises" SPS (B)	882 840	911 003	902 975	990 640	873 273	870 156	922 036	581 891
-------------------------------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

Solde A-B

	73 095	86 839	110 180	3 199	122 771	126 451	76 696	-383
273 313 € : Solde 2002 à 2005								
325 536 € : Solde 2006 à mi 2009								

Autres charges

Somme des autres charges au
prorata du % des convives SPS
et agents-droits

Energie	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000	22 000	22 000	12 833
Entretien Maintenance	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	23 333
Taxe Professionnelle	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	8 750
Total Autres charges imputées sur 1,77% (C)	79 000	79 000	79 000	79 000	79 000	77 000	77 000	44 916

Solde (A-B) - C

	1 995	15 739	39 080	-67 901	-51 671	-59 461	-8 936	-39 909
-11 087 € : Solde 2002 à 2005								
80 160 € : Solde 2006 à mi 2009								

De multiples interrogations subsistent comme par exemple :

- le coût de la salle d'hôte est-il réellement déduit de la facture Eurest ?
- la participation individuelle pour le repas des convives est-elle la même pour le CE et les entreprises extérieures ?
- quelles sont les dépenses réelles en Entretien Maintenance, etc ...